



COMMUNE DE FRANKEN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2020

Le 22 juin 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil à la mairie sous la présidence de M. Hubert SCHERTZINGER, Maire

En fonction : 11

Présents :

M. Hubert SOLDNER	Mme Amélie MULLER-DIETSCH
M. Patrick NAAS	M. Jean-Louis BAUCH
M. Raphaël SCHMIDLIN	M. Mathieu PFLIMLIN
M. Alain GUNTI	Mme Astrid GERBER
M. Jean GUTKNECHT	

Absents :

Mme Caroline FLECHET

Date de convocation : 15 juin 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020
2. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020
3. Subvention aux Associations
4. Affectation du résultat
5. Approbation du budget 2020
6. Mise à disposition au SIAS
7. Divers

Mme Valérie GROSSMANN est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

01 – Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de séance du 25 mai 2020 dont copie avait été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique.

02 – Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020

DEL2020_06_01

Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, et conformément à la loi, le taux de la taxe d'habitation est maintenu identique à 2019,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour 2020,

Considérant que la commune entend poursuivre ses programmes d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019, les taux 2020 seront donc reconduits à l'identique sur 2020.

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des base prévisionnelles pour 2020, le produit fiscal attendu pour 2020 est estimé à :

	Bases d'imposition prévisionnels 2020	Taux d'imposition communaux 2019	Produits
Taxe d'habitation	521 700	16.15 %	84 255
Taxe foncière (bâti)	346 800	12.29 %	42 622
Taxe foncière (non bâti)	26 600	62.51 %	16 628
TOTAL DES IMPOTS			143 505

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir pour 2020 les taux d'imposition suivants :

- **12.29 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **62.51 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

03 - Subvention aux Associations

DEL2020_06_02

Subvention aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'attribution des subventions à chaque association.

Les attributions suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée en 2020
AFAPEI	100 €
DELТАVIE	50 €
Mieux Vivre à St Morand	200 €
APALIB	100 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le tableau ainsi détaillé.

04 - Affectation du résultat

DEL2020_06_03

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 13 février 2020, et ayant constaté que celui-ci fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 270 450.58 € |
| - un déficit d'investissement de : | - 15 582.11 € |

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget primitif 2020 :

- | | | |
|--|------|--------------|
| - Report du déficit d'investissement en dépense : | 001 | 15 582.11 € |
| - Excédent de fonctionnement capitalisé en recette : | 1068 | 15 582.11 € |
| - Report résultat de fonctionnement en recette : | 002 | 254 868.47 € |

05 - Approbation du budget 2020

DEL2020_06_04

Approbation du budget 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2342-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	546 368.47 €
Recettes	546 368.47 €

Section d'investissement

Dépenses	292 430.58 €
Recettes	292 430.58 €

06 - Mise à disposition au SIAS

DEL2020_06_05

Secrétariat : convention de mise à disposition

Le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre à disposition la secrétaire de mairie de Franken pour assurer le secrétariat du SIAS Franken-Willer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De mettre à disposition du SIAS Franken-Willer Mme Valérie GROSSMANN pour assurer les fonctions de secrétariat,
- que la mise à disposition prend effet au 13 juillet 2020,
- précise que cette mise à disposition s'effectue à raison de 3 heures par semaine
- que la commune de Franken continue à gérer la situation administrative de l'agent,
- que SIAS Franken-Willer rembourse à la Commune de Franken la quote-part de rémunération de l'agent, cotisations, contributions et primes incluses,
- d'autoriser le Maire à signer la convention .

07 - Divers

07-01 Désignation du représentant auprès de l'ADAUHR

DEL2020_06_06

Désignation du représentant auprès de l'ADAUHR

Conformément aux statuts de l'ADAUHR, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du représentant de l'ADAUHR, à savoir un représentant et son suppléant :

Résultat du vote du représentant :

Nombre de votants :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

a obtenu :

- M. NAAS Patrick : 10 voix

M. NAAS Patrick ayant obtenu la majorité absolue des voix a été déclaré représentant.

Résultat du vote du représentant suppléant :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

a obtenu :

- M. SCHMIDLIN Raphaël : 10 voix

M. SCHMIDLIN Raphaël ayant obtenu la majorité absolue des voix a été déclaré représentant suppléant.

07-02 Courier de l'Association ALIZE DANSE

Le Maire informe le conseil et donne lecture du courrier reçu de l'Association ALIZE DANSE.

L'Association expose ces soucis financiers suite aux mesures prises par le Gouvernement, ne pouvant pas donner de cours. Elle sollicite un geste de bienveillance concernant la location de la salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde à l'Association ALIZE DANSE une remise de 300 euros sur la location de la salle pour 2020.

La séance est levée à 21 heures.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la
Commune de FRANKEN de la séance du 22 juin 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020
2. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020
3. Subvention aux Associations
4. Affectation du résultat
5. Approbation du budget 2020
6. Mise à disposition au SIAS
7. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 ^{er} Adjoint		
NAAS Patrick	2 ^{ème} Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 ^{ème} Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale		